

#10 NOVEMBRE 2023





Sécuriser, embellir et réduire la vitesse Notre nouvelle école est sur les rails

Page 6

Quelles autorisations pour quels travaux?

Page 7







Chère Madame, Cher Monsieur,

Ce monde est-il en passe de devenir fou?

C'est la question que l'on est en droit de se poser face à la guerre aux portes de l'Europe, au conflit insoutenable au Proche-Orient ou encore, plus près de nous, à l'assassinat d'un professeur à Arras.

Ces tensions grandissantes et une crise climatique qui s'accélère nous obligent : soyons attentifs à nos prochains, écoutons-nous, préférons le dialogue apaisé à l'affrontement, forcément stérile.

À Bourgneuf, sommes-nous une exception dans cette morosité ambiante?

En tous cas, je me réjouis de voir nos associations aussi actives et enthousiastes, tandis que d'autres se mettent en place.
Ces associations créent du lien, du vivre ensemble indispensable.
Merci à elles et, bien sûr, aux bénévoles qui les font vivre et grandir.
À vous qui hésiteriez encore à rejoindre l'une ou l'autre, je vous dis :
"Lancez-vous, allez les voir, faites que, dans ce village, chacun puisse se sentir bien et s'épanouir"!

Au cours des pages qui suivent, vous retrouverez l'activité débordante de nos associations : les festivités passées en témoignent et celles à venir encore plus.

Faisons en sorte que Bourgneuf reste le village où il fait bon vivre.

Bien à vous.

Vivre à Bourgneuf n°10 Novembre 2023 Directeur de la publication : Didier Leguay Comité de rédaction : Marie-France Olivier - Aurore Bodet Paul-Roland Vincent - Didier Leguay Jean-Louis Léger - Sarah Ferrier Marie Berry - Nathalie Litschgy Création et impression : Marie Tigoulet, Imprimerie Rochelaise











SÉCURISER, EMBELLIR (L') ET RÉDUIRE LA VITESSE

Jean-Louis Léger

Tels sont les objectifs que la commune de Bourgneuf s'est fixés pour la rue du Treuil, et pour les atteindre, nous avons sollicité le Département de la Charente-Maritime pour une étude d'aménagement de cette entrée de Bourgneuf. L'opération initialement programmée en 2023 ou 2024, s'inscrit dans le prolongement des aménagements de la traverse du bourg. Cependant, elle est aussi conditionnée au remplacement de la conduite d'eau qui alimente La Rochelle, ce qui a eu pour conséquence de la reporter d'un an les travaux.

Le projet consiste au réaménagement de la rue du Treuil entre la rue de l'Enclouse et la rue de Goupil. Dans un premier temps, les travaux débutent dès cet automne, par l'effacement des réseaux aériens jusqu'à la rue de Lisée. Ils sont réalisés par l'entreprise SOMELEC sous maîtrise d'ouvrage du SDEER et impactent la circulation, perturbée pendant 2 à 3 semaines.

Dans un second temps, la communauté d'agglomération effectuera le remplacement de la conduite d'eau qui alimente en partie l'agglomération Rochelaise. Cette intervention peut se programmer uniquement en hiver (janvier ou février), période où les besoins en eau sont limités.

Enfin, en 2025, le Département procédera à la réfection de la voirie sur environ 250 ml, avec notamment la réalisation d'un plateau au carrefour de la sortie du lotissement, en partie financé par l'aménageur du lotissement, par l'aménagement de deux arrêt bus, par la réfection du revêtement, ainsi que celle des trottoirs. L'objectif de ces aménagements est bien entendu de tenter d'apaiser la circulation en limitant la vitesse, de sécuriser les piétons tout en valorisant l'entrée du Bourg.

Beaucoup de nos concitoyens souhaitent que ce type de travaux soient menés plus régulièrement, et c'est légitime. Néanmoins, il s'agit d'investissements impactant les finances de la Commune, qui, hélas, est contrainte de prioriser en fonction du budget, de l'état des voiries, mais aussi de leur fréquentation.

Merci aux habitants pour leur patience et compréhension. ■

→ COÛT DE L'OPÉRATION POUR LA COMMUNE : 150000 € / HT					
		FINANCEMENT		RESTE À CHARGE de la commune	
2021	Étude d'aménagement	Département / Commune	24 000 € / HT	9 600€	
Automne 2023	Effacement ligne ENEDIS	SDEER	Non communiqué	0€	
	Génie Civil Télécom	Commune	-	20 231€	
	Éclairage public	Commune / SDEER	16 300 € / 29 731 €	8 150 € / 14 865 €	
Hiver 2024	Remplacement conduite d'eau	CDA	Non communiqué	0	
2025	Travaux de voirie	Département / Commune Promoterre 60 500 € / HT	300 000€	95 000€	











ÉCOLE

NOTRE NOUVELLE ÉCOLE EST SUR LES RAILS

Paul-Roland Vincent

Après des années de discussions et d'études, des mois de questionnements sur les subventions dont nous pourrions disposer, les derniers doutes sont levés : nous aurons bien notre école !

Le 18 septembre dernier, nous lancions l'appel à projet auprès des entreprises pour la construction de la nouvelle école. Jour après jour, le nombre de dossiers téléchargés a augmenté dans des proportions inattendues : in fine, 170 dossiers auront été retirés. Encore fallait-il que les offres des entreprises soient pertinentes.

Vendredi 20 octobre, journée intense : c'était l'examen des devis présentés pour les différents lots. Soupir de soulagement ; les devis étaient pour la plupart en-deçà des prix estimés. La crise immobilière que nous traversons depuis quelques mois n'y est sans doute pas étrangère, et c'est tant mieux pour notre projet qui n'aurait pu voir le jour si les entreprises s'étaient montrées trop gourmandes.

Restait un dernier point à régler pour donner le top départ au projet : la subvention de la Caisse d'allocation familiale à qui nous demandions 430 000 €... Lundi 13 novembre, excellente nouvelle : la CAF subventionnera bien la nouvelle école, même si le montant alloué est un peu inférieur à ce que nous attendions. Cette participation de la Caisse s'explique par la mutualisation des locaux entre temps scolaires et périscolaires.

Dès décembre, les travaux commenceront sur le stade pour l'ouverture de notre nouvelle école en septembre 2025! ■

VIE DU VILLAGE

DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS SONT VENUES PROPOSER DE NOUVEAUX LOISIRS AUX HABITANTS

Didier Leguay

→ LA BOULE EN BOIS NOVIBOURGEOISE dont le président est M. Jacky PELAUD.







Le tournoi qui s'est tenu le 6 août au stade de Bourgneuf a rassemblé plus de 100 participants enthousiastes. Parallèlement, l'association organise un concours de belote le 19 novembre à la salle associative.

Jacky PELAUD Tél.: 06 30 73 35 83 jakypelaud@hotmail.fr → LOISIRS ET CRÉATIONS dont la présidente est Catherine RAUD-GAURY.



Ouverte à tous, l'association propose diverses activités manuelles (couture, scrapbooking, petit bricolage, etc...) le mardi après-midi à la salle associative de 14h00 à 17h30.



Catherine RAUD-GAURY Tél.: 06 03 19 55 88 craudgaury@gmail.com



Vous avez des projets de rénovation ou de construction ? Vérifiez la réglementation en matière d'urbanisme avant de démarrer votre projet. URBANISME

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX?

Aurore Bodet

Tous travaux extérieurs nécessitent une autorisation d'urbanisme. Elle constitue le préalable essentiel en matière d'urbanisme. Sans cette autorisation, il est impossible de commencer les travaux. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) a été modifié pour la première fois le 6 juillet 2023, aussi pour vos projets, consultez-le directement en mairie ou sur le site de la CDA. Pour vous aider voici un tableau de synthèse :

CONSTRUCTION NOUVELLE

TRAVAUX UR EXISTANT



CONDITIONS DE HAUTEUR CONDITIONS D'EMPRISE AU SOL ET/OU DE SURFACE DE PLANCHER	Hauteur ≤ 12 mètres	
≤ 5 m²	Aucune formalité	
Comprise entre 5 m² et 20 m²	Déclaration Préalable	
> 20 m²	Permis de construire	
CONDITIONS DE HAUTEUR CONDITIONS D'EMPRISE AU SOL ET/OU DE SURFACE DE PLANCHER	Extension d'une construction n'ayant pas pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol au-delà de 150 m²	
≤ 5 m ²	Aucune formalité	
Comprise entre 5 m² et 20 m²	Déclaration Préalable	
Comprise entre 20 m² et 40 m²	Déclaration Préalable	
> 40 m ²	Permis de construire	
TYPE	Sans conditions autres que les	

Comprise entre 5 m² et 20 m²	Déclaration Préalable	
Comprise entre 20 m² et 40 m²	Déclaration Préalable	
> 40 m²	Permis de construire	
TYPE D'aménagement	Sans conditions autres que les règles générales d'urbanisme et du PLU ien vigueur	
Mur d'une hauteur au-dessus du sol ≥ 2 m	Déclaration Préalable	
Construction d'une piscine	Déclaration	n Préalable
Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction	Déclaration	n Préalable
Travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière	Déclaration Préalable	
Changement de destination d'un local	Déclaration	n Préalable
Réalisation d'une division foncière	Déclaration	n Préalable

LES DÉLAIS D'INSTRUCTION

DÉCLARATION PRÉALABLE : 1 mois à compter de la réception d'un dossier complet.

PERMIS DE CONSTRUIRE : 2 mois pour une maison individuelle ou 3 mois pour les autres projets, à compter de la réception d'un dossier complet. Dans un souci d'embellissement de notre village, la municipalité porte une attention particulière aux enduits des murs de clôtures visibles depuis l'espace public. Pour rappel les enduits sur les murs de clôtures sont obligatoires. Nous demandons à chaque propriétaire de bien vouloir enduire lesdits murs.

→ À CONSULTER

https://www.agglo-larochelle.fr/projet-de-territoire/plan-local-d-urbanisme-intercommunal? article=plan-local-d-urbanisme-intercommunal-plu-1



Le recensement des Novibourgeois aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Une note d'information sera distribuée dans votre boîte aux lettres début 2024.



Agenda

SAMEDI 11 NOVEMBRE

Cérémonie souvenir armistice 1918

DIMANCHE 12 NOVEMBRE

Après-midi dansant esprit guinguette

SAMEDI 18 NOVEMBRE

Soirée jeux organisé par l'Ours plume

DIMANCHE 19 NOVEMBRE

Concours belote organisé par la boule en bois

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Troc-livres organisé par l'Ours plume

SAMEDI 9 DÉCEMBRE

Marché de Noël de Bourgneuf sur la place du village

DIMANCHE 28 JANVIER 2024

Repas des aînés à la salle associative

LES FOOD-TRUCKS À BOURGNEUF



LE MERCREDI SOIR PLACE DE L'ÉGLISE

L'AILE OU LA CUISSE 06 76 90 66 97



LE JEUDI SOIR PARKING DU STADE

AUX P'TITS OIGNONS 07 81 43 09 58



LE SAMEDI MATIN PLACE DE L'ÉGLISE

AU BON POULET 06 11 14 49 63

MUSIQUE - ANIMATIONS - TARTIFLETTE

SAPINS - PÈRE NOËL - SPECTACLE DE RUE



LE DIMANCHE MATIN PLACE DE L'ÉGLISE

LA BARKETTE 06 35 51 14 20



AVEC LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS!